



# TERMES DE REFERENCE

## AUDIT FINANCIER

PROJET : Futurs Féministes

« *Campagne de sensibilisation et de mobilisation citoyenne pour la mise en place de politiques publiques féministes ambitieuses* »

N° CONVENTION AFD CFR 1544 01 W

**Généralités** : Projet d'intérêt général

**Entité** : Oxfam France

**Objet** : Audit du Projet « Futurs Féministes ; Campagne de sensibilisation et de mobilisation citoyenne pour la mise en place de politiques publiques féministes ambitieuses ».

**Période à auditer** : 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2027

**Date limite de soumission des offres** : 28 février 2025 – 23h59

**Date de début estimée** : fin Mars 2025

**Lieu de l'audit** : L'ensemble des pièces justificatives du projet pourront être mises à la disposition de l'auditeur au bureau d'Oxfam France situé 62 bis avenue Parmentier à Paris 11<sup>ème</sup>.

**Personnes contact** :

Leïla Chauchat, Responsable financière, [lchauchat@oxfamfrance.org](mailto:lchauchat@oxfamfrance.org)

Philippine Vasseur, Chargée des Financements Institutionnels, [pvasseur@oxfamfrance.org](mailto:pvasseur@oxfamfrance.org)

## Table des matières

I.	Avant-propos .....	3
II.	Description du projet.....	3
III.	Objectif de l'audit .....	5
IV.	Organisation de l'audit.....	6
	A. Méthodologie et approche de l'audit.....	6
	B. Lieu d'intervention.....	6
V.	Déroulement et portée de l'audit.....	6
	A. Réunion de cadrage avec l'auditeur.....	6
	B. Réalisation et reporting de l'audit financier .....	6
VI.	Exigences en matière de rapports .....	7
VII.	Documents de référence.....	8
VIII.	Proposition technique et financière .....	8
IX.	Traitements des applications .....	8
	A. Evaluation de la demande .....	8
	B. Budget.....	9
X.	Envoi des offres .....	9
XI.	Annexes .....	9
	A. Budget du Projet .....	9
	B. Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement.....	9
	C. Déclaration d'intégrité, d'admissibilité et d'engagement environnemental et social .....	9

## I. Avant-propos

Oxfam France est une organisation de solidarité internationale apolitique et non confessionnelle, membre de la Confédération internationale Oxfam. Son but est de développer et de soutenir des activités de lutte contre la pauvreté et ses causes structurelles, et de promouvoir la défense des droits fondamentaux dans le monde.

Les zones d'intervention des activités sont : l'Europe, l'Afrique de l'Ouest, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord.

Oxfam France met en œuvre, directement ou en partenariat, des programmes et des actions qui ont pour effet de :

- Promouvoir un accès durable et de qualité à l'alimentation et aux services essentiels pour le plus grand nombre
- Contribuer à un partage plus équitable des ressources naturelles
- Permettre aux populations les plus défavorisées, en particulier les femmes, de préserver et d'exercer leurs droits humains, y compris dans les situations de conflit, de crise politique ou de catastrophe naturelle, et de prendre leur destin en main.

Les principaux bailleurs institutionnels d'Oxfam France sont l'AFD, l'UE, le CDCS et Expertise France.

## II. Description du projet

Malgré des avancées significatives ces dernières décennies, les inégalités de genre persistent partout dans le monde. Selon les Nations Unies, il faudra attendre encore 300 ans avant de connaître un monde égalitaire et l'atteinte de l'ODD5 a pris énormément de retard, parlant d'un objectif « de plus en plus lointain ». Pire, la pandémie du Covid19 a aggravé les inégalités de genre et la montée en puissance des mouvements anti-genre laisse craindre de véritables retours en arrière (« backlash »).

Oxfam France, en tant qu'ONG féministe de campagne et de mobilisation citoyenne souhaite développer une campagne pour sensibiliser et mobiliser l'opinion publique et les décideur-euse-s français-e-s sur la persistance des inégalités de genre dans le monde et l'urgence d'agir pour accélérer les efforts d'ici l'échéance des objectifs de développement durable en 2030. Grâce à des temps forts de campagne, notamment en 2025, des outils de communication et une mobilisation de citoyen-ne-s nous souhaitons mobiliser le camp des progressistes.

**Le tableau ci-dessous décrit le projet financé par l'AFD :**

Durée	3 ans
Budget total du contrat	650 000 €
Lieux	France métropolitaine : Paris, Lyon, Provence, Lille, Bordeaux, Caen, Dijon, Nancy, Orléans, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Nice

Objectifs de l'action	<p><b>Objectif Global :</b> Augmenter la contribution de la France à l'atteinte de l'objectif de développement durable (ODD) n°5 pour accélérer les efforts en matière de réduction des inégalités femmes-hommes dans le monde.</p> <p><b>Objectif Spécifique :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser l'opinion publique sur la persistance des inégalités de genre et l'urgence d'accélérer les efforts pour l'atteinte de l'ODD5.</li> <li>2. Mobiliser une audience proche et convaincue pour accélérer l'atteinte de l'ODD5 dans le monde.</li> <li>3. Sensibiliser les décideurs français (gouvernement, collectivités locales, entreprises) aux solutions pour accélérer l'atteinte de l'ODD 5 afin de les pousser à prendre des engagements concrets.</li> </ol>
Bénéficiaires directs	<p>Environ <b>500 000</b> personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bénévoles des groupes locaux et du programme jeune : 500</li> <li>- La base de contacts d'Oxfam France : 305 000 (dont 18 057 sur le segment des droits des femmes)</li> <li>- La communauté Oxfam sur les réseaux sociaux : 400 000</li> <li>- Les nouvelles personnes qui s'engagent aux côtés d'Oxfam : au moins 30 000</li> </ul>
Bénéficiaires indirects	<p><b>Environ 4 millions</b> de personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environ 1 million de personnes exposées aux retombées médias</li> <li>- Audience des publications sur les RS : environ 3 millions d'impressions</li> </ul>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Résultat 1 :</b> Une large audience est sensibilisée aux messages de la campagne « Futurs féministes » et aux solutions nécessaires pour accélérer les efforts pour l'atteinte de l'ODD 5 dans le monde</li> <li>- <b>Résultat 2 :</b> De nombreux citoyen-ne-s se mobilisent en ligne et hors ligne pour demander des engagements concrets à différents acteurs institutionnels et privés (gouvernement, collectivités locales, entreprises) pour accélérer l'atteinte de l'ODD5 dans le monde</li> <li>- <b>Résultat 3 :</b> Des décideurs français (gouvernement, collectivités locales, entreprises) prennent des engagements concrets pour accélérer l'atteinte de</li> </ul>

	l'ODD5.
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A.1.1 Développement d'une campagne de communication d'envergure en 2025 à 5 ans de l'échéance pour atteindre l'ODD5 par une agence de communication.</li> <li>- A.1.2 Production et publication de rapports annuels sur l'égalité de genre en amont de la JIDF.</li> <li>- A.1.3 Production de contenus de communication en amont d'échéance pertinentes</li>   <li>- A.2.1 Développement d'une campagne digitale d'interpellation dans le cadre de la campagne de 2025.</li> <li>- A.2.2 Organisation d'un weekend de formation des bénévoles.</li> <li>- A.2.3 Tenue de stands dans les festivals en 2025.</li>   <li>- A.3.1 Organisation d'une conférence multi-acteurs en 2025 dans le cadre de la campagne d'interpellation visant à la prise d'engagements concrets.</li> <li>- A.3.2 Rédaction et partage de notes de plaidoyer proposant des solutions sur la réduction des inégalités femmes hommes aux décideur-euse-s français-e-s (Gouvernements, parlementaires, collectivités locales, entreprises).</li> <li>- A.2.3 Tenue de stands dans les festivals en 2025.</li> </ul>

### III. Objectif des audits externes

Le projet mis en œuvre par Oxfam France financé à hauteur de 77% par l'AFD, doit faire l'objet **d'un audit financier externe par Tranche de Projet.**

L'objectif des audits est double :

D'une part, l'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur les rapport financiers établis par Oxfam France pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Suivre la liste de contrôle énoncée à l'annexe 2,
- S'assurer que le rapport financier est conforme au modèle exigé par l'AFD,
- S'assurer de l'admissibilité des dépenses engagées pendant le projet et rapportées dans le rapport financier,
- S'assurer du respect des procédures énumérées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/financements-projets-ong>),
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD.

D'autre part, l'auditeur sélectionné fournira un accompagnement continu tout au long de la période de mise en œuvre du projet. Cet accompagnement sera structuré autour de :

- Visite d'appui régulières : l'auditeur effectuera des visites régulières pour identifier les besoins spécifiques en matière de gestion financière
- Conseil : l'auditeur fournira des conseils techniques sur des domaines clés tels que :
  - Procédures de passation de marchés
  - Système d'archivage
  - Gestion des ressources humaines
  - Reporting financier
  - Transmission de documents cadres
  - Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

En plus des missions pré-définies, l'auditeur sera disponible pour répondre à tout autre besoin émergeant au cours de la mise en œuvre du projet. Cette approche garantira un haut niveau de qualité dans la gestion financière du projet, répondant ainsi aux attentes spécifiques du bailleur de fonds.

#### **IV. Organisation de l'audit**

##### **A. Méthodologie et approche de l'audit**

Le consultant proposera une note méthodologique pour la conduite des audits externes. Il devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage afin de s'assurer de la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque ligne budgétaire.

##### **B. Lieu d'intervention**

Les interventions se dérouleront principalement au siège d'Oxfam France situé 62 bis avenue Parmentier 75011 Paris.

#### **V. Déroulement et portée de l'audit**

L'audit se déroulera en deux phases :

##### **A. Réunion de cadrage avec l'auditeur**

Cette réunion doit se tenir dans un délai d'un mois à compter de la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'ensemble des parties prenantes de la portée et des modalités de contrôle des audits. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables à l'exécution de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées à l'issue du projet. Cette réunion permettra également à l'auditeur de faire des recommandations en matière de suivi financier au début du projet et d'identifier les besoins d'Oxfam France en termes d'accompagnement pour lui permettre à terme d'améliorer sa gestion financière en général.

##### **B. Réalisation et reporting des audits financiers :**

Les principales tâches de l'auditeur seront les suivantes :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été engagées conformément aux dispositions de la Convention de financement et du guide méthodologique du dispositif d'appui des OSC de l'AFD, avec une attention particulière aux procédures de passation des marchés.
- Vérifier les critères d'admissibilité des dépenses reportées dans les rapports.
- Vérifier les ressources allouées au projet et la bonne répartition des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont les suivants :

- Les dépenses ont effectivement été engagées au cours de la période couverte par la convention de financement ;
- Les dépenses engagées ont été budgétisées et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire ;
- Les dépenses engagées étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- Les dépenses engagées et déclarées dans le rapport financier ont été enregistrées et affectées au projet dans le système comptable de Oxfam ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes comptables applicables dans le pays d'établissement de ce dernier et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur effectuera tous les audits mentionnés dans la liste de contrôle de l'annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il sera nécessaire de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de direction.

L'auditeur sélectionné assurera un accompagnement continu pendant toute la durée de mise en œuvre du projet. Cela se concrétisera par des visites d'appui régulières, la fourniture de conseils techniques, et une disponibilité pour répondre à tout autre besoin émergeant au cours du projet. Ces besoins pourront être identifiés soit lors de la réunion de cadrage initiale, soit au fur et à mesure de l'avancement du projet.

## **VI. Exigences en matière de rapports**

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V.A, l'auditeur rédigera une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre des audits financiers mentionnés dans la partie V.B.

Un audit financier intermédiaire sera effectué à la fin de la Tranche 1 prévue au 30 septembre 2025. Le rapport d'audit intermédiaire devra être soumis au plus tard 3 mois après la fin de la Tranche 1, soit le 30 décembre 2025.

Un audit financier final sera effectué à la fin de la période de mise en œuvre du projet, prévue le 31 mars 2027. Le rapport d'audit final doit être soumis au plus tard six mois après la date de clôture effective du projet, soit le 30 septembre 2027.

Il est impératif que les rapports justifient la vérification des dépenses et qu'ils fournissent des commentaires sur chacun des contrôles. Les rapports doivent indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les évaluations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de contrôle (voir annexe 2) doit être annexée à chaque rapport d'audit.

Une lettre de la direction devra être fournie résumant les principales conclusions du rapport d'audit des dépenses et formulant les principales recommandations.

## **VII. Documents de référence**

- Convention de financement du projet entre Oxfam France et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2023-03-02-43-41/guide-methodologique-initiatives-osc-mars-2023.pdf>)
- Accords entre Oxfam France et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier intermédiaire au 30 septembre 2025
- Le rapport financier final au 31 mars 2027
- Budget détaillé du projet
- Pièces justificatives nécessaires aux vérifications

## **VIII. Proposition technique et financière**

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à Oxfam France :

Une proposition technique qui doit comprendre :

- La méthodologie proposée pour la réalisation de l'audit
- Les références et l'expérience du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel de l'intervention ainsi qu'une estimation de la charge de travail en homme/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Le devis pour l'audit
- Modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable agréé et un membre de l'ordre professionnel des comptables agréés.
- Le personnel associé doit avoir une expérience dans les audits de projets financés par des bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le contrat est supérieur ou égal à 20 000 € (voir annexe X.3).

## **IX. Traitements des applications**

### **A. Evaluation de la demande**

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultant(s)
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours offerts, frais supplémentaires, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

<b>Critères</b>	
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>60%</b>
Comprendre les termes de référence et la présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets ECSI</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
Curriculum vitæ du ou des conférenciers/répartition des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
<b>OFFRE FINANCIERE</b>	<b>40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Une fois les offres reçues et analysées, le demandeur se réserve le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'est jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « Futurs Féministes » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le contractant. Les candidats s'engagent à ne divulguer ni publier aucune information relative au présent appel d'offres.

De la même manière, tout document fourni par le contractant sera considéré comme confidentiel.

## **B. Budget**

Le budget maximum pour l'audit est de 10 000 (dix mille) euros TTC.

## **X. Envoi des offres**

Les offres doivent être envoyées par e-mail en langue française, avec la référence : « Audit financier projet CFR 1544 01 W », impérativement à l'adresse suivante: [consultations@oxfamfrance.org](mailto:consultations@oxfamfrance.org) avec accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : 28 février 2025, 23H59 heure de Paris

## **XI. Annexes**

### **A. Budget du Projet**

(Cf. annexe 1)

### **B. Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement**

(Cf. annexe 2)

### **C. Déclaration d'intégrité, d'admissibilité et d'engagement environnemental et social**

(Cf. annexe 3)

## ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL DETAILLE EN FORMAT EXCEL

### DEPENSES

N° projet : CFR1544 01 W Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévisionnelles /total dépenses prévisionnelles (convention) (en %)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	0	0	0	0%
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	10 000	1 000	9 000	2%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	195 000	158 333	36 667	30%
Sous total 4 - Frais de voyages, de déplacements et de mission	30 000	9 000	21 000	5%
Sous total 5 - Activités non ventilables	0	0	0	0%
Sous total 6 - Ressources Humaines	335 175	213 587	121 589	52%
Sous total 7 - Fonds redistributifs	0	0	0	0%
<b>A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>570 175</b>	<b>381 920</b>	<b>188 255</b>	<b>88%</b>
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)			0	0%
<b>C-Total coûts directs (A+B)</b>	<b>570 175</b>	<b>381 920</b>	<b>188 255</b>	<b>88%</b>
D-Coûts indirects	79 825	53 469	26 356	12%
- 14% maximum de la ligne C	79 825	53 469	26 356	12%
<b>TOTAL GENERAL (C+D)</b>	<b>650 000</b>	<b>435 389</b>	<b>214 611</b>	<b>100%</b>

### RESSOURCES

N° du projet : CFR1544 01 W Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total ressources prévisionnelles (convention) (en €)	Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des ressources prévisionnelles /total ressources prévues (convention) (en %)
Origine des ressources (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
<b>1 - Contribution de l'AFD et des Ministères français</b>				
Subvention de l'AFD (DPA-OSC)	500 000	360 389	139 611	77%
<b>Sous-total 1 - Contribution AFD et des Ministères français</b>	<b>500 000</b>	<b>360 389</b>	<b>139 611</b>	<b>77%</b>
<b>2 - Autres ressources mobilisées</b>				
<b>2.1 - Ressources d'origine privée</b>				
Total des valorisations d'origine privée (cf onglet valorisations)			0	0%
Fonds apportés par l'OSC	150 000	75 000	75 000	23%
<b>Sous-total 2.1 - Ressources d'origine privée</b>	<b>150 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>23%</b>
<b>2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale</b>				
<b>Sous-total 2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Sous-total 2 - Autres ressources mobilisées</b>	<b>150 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>23%</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RESSOURCES</b>	<b>650 000</b>	<b>435 389</b>	<b>214 611</b>	<b>100%</b>

## ANNEXE 2 : LISTE DE CONTRÔLE DE L'AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu dans le cadre de l'appel d'offres s'engage à effectuer toutes les vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il sera nécessaire de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de direction.

<b>Auditeur (nom/statut/adresse) :</b>
<b>Certification/Qualification :</b>
<b>CSO ou partenaire audité :</b>
<b>Dates d'audit :</b>
<b>Numéro d'agrément de l'AFD</b>
<b>Montant vérifié :</b>
<b>Couper:</b>

<b>1. PROBLÈMES DE CONTRÔLE</b>	<b>Oui, l'article a été vérifié</b>	<b>Ajouter un commentaire si l'élément n'a pas pu être vérifié</b>
<b>1.1. Modalités de contrôle</b>		
Une réunion de détermination de la portée a-t-elle eu lieu entre l'auditeur et l'OSC au cours des 12 premiers mois suivant la mise en œuvre du projet ?		
L'échantillonnage des dépenses à auditer a-t-il été défini de manière indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50 % du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque ligne du budget a-t-elle fait l'objet d'un contrôle significatif ?		
L'audit des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si tel est le cas, veuillez expliquer la méthode de contrôle (visite sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, communication de documents locaux au siège, etc.) ?		
<b>1.2. Obligations contractuelles</b>		

Les documents contractuels (formulaire de demande, convention de financement, convention de partenariat) sont-ils en place ? Sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système de gestion comptable et financière clair ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions de l'accord et celles prévues dans le guide méthodologique en vigueur au moment de la subvention ont-elles été respectées ?		
<b>1.3. Analyse du plan de financement</b>		
Le plafond de valorisation pouvant aller jusqu'à 25 % du budget total du projet a-t-il été respecté ? Il est important de noter que les valorisations ne peuvent pas être incluses dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les méthodes de calcul des valorisations expliquées dans le guide méthodologique ont-elles été respectées ?		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été respecté dans son ensemble, dans les limites des règles définies par ligne budgétaire et par partenaire ?  Si vous avez constaté une variation de plus de 20 % dans le total de chacune des lignes budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non-objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus dans le guide méthodologique ont-ils été respectés : - La rubrique « coûts divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors coûts indirects et structurels) - Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la ligne budgétaire « Ressources humaines », les coûts indirects sont plafonnés à 10 % des coûts directs du projet - Si l'OSC a déclaré des coûts indirects allant jusqu'à 12 % des coûts directs du projet, a-t-il été vérifié que la rubrique « Frais de déplacement et frais de déplacement et de mission » ne comprend que les frais de mission du personnel du siège (indemnités et frais de transport) ?		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiant de rétrocessions supérieures à 5 000 € ont-ils fait l'objet d'un signalement systématique à l'AFD ?		
<b>1.4. Audit du système comptable</b>		

Dans la comptabilité des OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses engagées par le projet ?		
Est-il possible de concilier le montant indiqué dans le rapport de performance avec une liste de dépenses extraite du système comptable ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou un document comptable de valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'obtenir une preuve de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un reçu) pour chaque dépense ?		
<b>1.5. Contrôle des dépenses</b>		
<p><b><u>Conformité à la législation applicable</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règles européennes et nationales ont-elles été respectées ?</li> <li>- Le processus d'approvisionnement est-il conforme en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les règles européennes et nationales/internes en matière de marchés publics et celles stipulées dans la Convention.</li> <li>▪ Documentation sur le respect de la procédure choisie (demandes, lettres de refus, notification, contrat).</li> <li>▪ Les principes de transparence, de non-discrimination, d'équité de traitement et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ?</li> </ul> </li> </ul>		
<p><b><u>Vérification de l'éligibilité des dépenses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La dépense respecte-t-elle les critères d'éligibilité expliqués dans le guide méthodologique ?</li> <li>- A-t-on veillé à ce que les dépenses n'aient pas déjà été subventionnées par d'autres financements (européens, régionaux, locaux ou autres) non déclarés dans le plan de financement ? Y a-t-il des contrôles en place pour éviter le double financement ?</li> </ul>		
<p><b><u>Frais de personnel</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses liées aux employés de l'ASC sont-elles justifiées ou justifiées par les mesures prévues à l'entente ?</li> <li>- Les frais de personnel sont-ils justifiés par des documents tels que des contrats de travail, des fiches de paie (ou tout autre document ayant une valeur probante équivalente), des preuves de paiement, des détails de calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), des tableaux de bord, des feuilles de temps spécifiques au projet ?</li> <li>- Le calcul est-il basé sur les coûts réels (salaire brut + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé qui a effectivement travaillé sur le projet) ?</li> <li>- Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul au prorata est-il basé sur une méthode traçable et vérifiable ?</li> </ul>		

<p><b><u>Voyage et hébergement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les frais de déplacement, de perdiem et d'hébergement ont-ils été déclarés conformément au règlement intérieur établi par l'OSC ?</li> <li>- Les déplacements auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?</li> <li>- Les déplacements sont-ils limités aux zones géographiques couvertes par le projet ? S'ils sont externes, ont-ils été explicitement validés par l'AFD ?</li> <li>- Les frais de déplacement et d'hébergement sont-ils exclusivement liés aux déplacements des parties prenantes du projet identifiées par l'OSC ou ses partenaires ?</li> </ul>		
<p><b><u>Dépenses en capital</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'équipement acheté était-il initialement inclus dans la demande de financement ? Si tel n'est pas le cas, existe-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité &gt; 10 000 € pour les projets de terrain et d'intérêt général) ?</li> <li>- Dans le cas où une immobilisation corporelle est évaluée, la méthode d'amortissement est-elle conforme aux règles de la comptabilité générale ?</li> <li>- Si le matériau n'a pas seulement été utilisé pour le projet, seule une partie des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode juste et justifiée ?</li> </ul>		
<p><b><u>Expertise externe</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses liées aux éléments prévus dans cette ligne budgétaire sont-elles conformes aux caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</li> <li>- Le recours à des compétences externes a-t-il été effectué conformément aux règles relatives à la mise en concurrence et à la passation des marchés prévues dans l'accord ?</li> </ul>		
<p><b><u>Taux de change</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthode de conversion utilisée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux a-t-il été vérifié ?</li> <li>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'article 3.2.3 de la Convention ?</li> <li>- Le Bénéficiaire a-t-il précisé comment il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la période de mise en œuvre du projet ?</li> </ul>		

<b>2. LIVRABLES ATTENDUS</b>	<b>Oui, transmis à l'AFD</b>	<b>Non, pourquoi ?</b>
Un rapport de vérification des dépenses, fournissant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que sur le montant des dépenses déclarées		

inéligibles, y compris une évaluation des appels d'offres, des rétrocessions et des évaluations effectuées en cours de projet.		
Une lettre de la direction résumant les principales conclusions du rapport d'audit des dépenses et formulant les principales recommandations.		

### ANNEXE 3 : DECLARATION D'INTEGRITE, D'ADMISSIBILITE ET D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Titre de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le « **Contrat** »)

À : \_\_\_\_\_ (l'« **Employeur** »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'« **AFD** ») ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut y avoir de relation juridique entre l'AFD et notre entreprise, notre groupe et nos sous-traitants. L'Employeur demeure seul responsable de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'approvisionnement et de leur exécution ultérieure.
2. Nous certifions que nous ne le sommes pas, et qu'aucun de nos affiliés et sous-traitants ne l'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2° avoir été condamné au cours des cinq dernières années par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays dans lequel le Projet a été réalisé pour l'un quelconque des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-dessous ou pour toute infraction commise dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché<sup>1</sup> ;
  - 2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment pour la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4° en matière professionnelle, avoir commis une faute grave au cours des cinq dernières années dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat ;
  - 2.5) n'ont pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel nous sommes établis ou à celles du pays de l'Employeur ;
  - 2.6) avoir été condamné depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des faits visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-dessous ou pour toute

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pourrez joindre à la présente Déclaration d'intégrité les informations complémentaires qui vous permettront de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du contrat financé par l'AFD.

infraction commise dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

(2.7) faire l'objet d'une mesure d'exclusion émise par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et à ce titre figurer sur la liste publiée à l'adresse électronique <sup>2</sup><http://www.worldbank.org/debarr> ;

2.8) faire de fausses déclarations en fournissant les informations requises dans le cadre du processus de passation de marché.

3. Nous certifions que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupe et sous-traitants ne l'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1) un actionnaire majoritaire de l'Employeur ou d'une filiale contrôlée par l'Employeur, à moins que le conflit qui en résulte n'ait été porté à l'attention de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services de l'autorité contractante impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché qui en résulte, à moins que le conflit qui en résulte n'ait été porté à l'attention de l'ADLC et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être sous le contrôle de la même société qu'un autre soumissionnaire, recevoir des subventions d'un autre soumissionnaire ou attribuer directement ou indirectement à un autre soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, avoir des contacts directs ou indirects avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos soumissions pour les influencer, ou pour influencer les décisions de l'Employeur ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, de par sa nature, peut s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte de l'Employeur ;

3.5° dans le cas d'une procédure d'adjudication d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des devis, des plans, des calculs et d'autres documents utilisés dans le cadre du processus d'appel d'offres ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des entreprises avec lesquelles nous sommes affiliés, recrutés ou à recruter, par le Maître de l'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Contrat.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous certifions que nous jouissons de l'autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>3</sup>.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui informera l'AFD, de tout changement de situation au regard des points 2 à 4 ci-dessus.

---

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à la présente Déclaration d'intégrité les informations complémentaires qui vous permettront de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du contrat financé par l'AFD.

<sup>3</sup> Article à supprimer, le cas échéant, dans le cas d'un contrat conclu avec une entreprise publique sans appel à la concurrence.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Contrat :

6.1) Nous n'avons pas commis et ne commettrons aucune pratique déloyale (acte ou omission) visant à tromper délibérément autrui, à leur cacher intentionnellement du matériel, à surprendre ou à vicier leur consentement ou à contourner les obligations légales ou réglementaires et/ou à violer leurs règles internes afin d'obtenir un avantage illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et ne commettrons aucune pratique déloyale (acte ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou à nos règles internes dans le but d'obtenir un avantage illicite.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas, n'offrirons pas ou n'accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne occupant une fonction législative, exécutive, administrative ou judiciaire dans l'État de l'Employeur, qu'elle soit nommée ou élue, à titre permanent ou permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non rémunérée et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme un agent public dans l'État de l'Employeur, un avantage indu de quelque nature que ce soit, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et ne promettrons pas, n'offrirons pas ou n'accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige ou travaille pour une entité du secteur privé, à quelque titre que ce soit, un avantage indu de quelque nature que ce soit, pour elle-même ou pour toute autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses droits légaux. obligations contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons commis et ne commettrons aucun acte susceptible d'influencer le processus de passation des marchés au détriment du Maître d'Ouvrage et, en particulier, toute Pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous, ou l'un des membres de notre groupe, ou l'un des sous-traitants n'acquerrons ni ne fournirons d'équipements et n'interviendrons pas dans les secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire en sorte que tous nos sous-traitants respectent les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale, y compris les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, conformément aux lois et règlements applicables au pays où le Contrat est exécuté. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans l'avis d'impact environnemental et social fourni par le Client.

7. Nous, les membres de notre consortium et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les pièces comptables et pièces justificatives relatives à l'attribution et à

l'exécution du Contrat et à les soumettre pour vérification aux commissaires aux comptes désignés par l'ADLC.

Nom: \_\_\_\_\_ Comme: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Dûment autorisé à signer l'offre pour et au nom de<sup>4</sup> \_\_\_\_\_

À compter du : \_\_\_\_\_ Jour de : \_\_\_\_\_

---

<sup>4</sup> Dans le cas d'un regroupement, saisissez le nom du groupe. La personne qui signe l'offre au nom du Soumissionnaire doit joindre à l'Offre l'Autorité désignée par le Soumissionnaire.